

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 05 AVRIL 2016**

Date de convocation
26/03/2016

L'an deux mil seize

Le 5 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
31/03/2016

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Françoise BUSTARRET, Isabelle BONNUIT, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mrs Patrick MARIE, Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Mmes Sandrine PAPON, Monique BOURG,

Absent

Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Sandrine PAPON,

Nombre de Conseillers

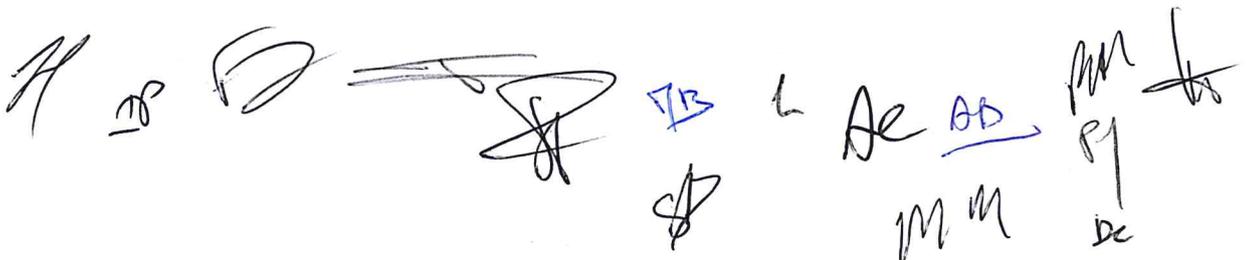
En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 18

Mme Isabelle DEMONCHY a été élue secrétaire de séance

En début de séance, Monsieur le Maire a demandé de supprimer de l'ordre du jour le vote des jurés d'assises et de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. La demande a été acceptée à l'unanimité des présents.

1.- APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le précédent conseil municipal.



Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2015, les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion de l'exercice 2015 étant identiques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte de Gestion en section de fonctionnement et en section d'investissement du Trésorier Principal pour l'année 2015.

4- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 POUR LA COMPTABILITE M 14

Monsieur Simon COULOMBEL, 1^{er} Maire Adjoint, indique que le Compte Administratif 2015 du budget M 14 s'établit comme suit :

Budget de fonctionnement :

- Dépenses :	1 703 930.11 €
- Recettes :	1 964 454.51 €
- Résultat :	260 524.40 €

Budget d'investissement :

- Dépenses :	943 069.39 €
- Recettes :	1 038 790.95 €
- Résultat :	95 721.56 €

Comme tenu des résultats cumulés de fin 2014 suivants,

Fonctionnement 618 357.32 €
(dont 150 000 € affectés au fonctionnement 2015)

Investissement - 183 029.24 €

Les résultats cumulés à fin 2015 s'établissent comme suit :

Fonctionnement 410 524.40 €

Investissement - 87 307.68 €

TOTAL **323 216.72 €**

Les restes à réaliser pour 2015 en dépenses sont de 65 030.73 €
Et ceux en recettes sont de 745 340.67 €

Le Conseil Municipal constate que le Compte de gestion et le Compte Administratif sont concordants. Il approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif pour la section de fonctionnement et d'investissement du Budget communal M 14 pour l'année 2015 en l'absence du Maire.



A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink, arranged horizontally at the bottom of the page. Some initials are clearly legible, such as 'AB' and 'AD', while others are more stylized or scribbled.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2015 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2015 de 310 524.40 € à la section d'investissement 2016 au compte 1068 et 100 000.00 € à la section de fonctionnement 2016 au compte 002.

6- DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

Dans le cadre de leur activité, des associations ont sollicité auprès de la commune de Méré, une aide financière.

A l'appui de cette demande, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire comportant leur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide d'accorder aux associations une subvention dont le montant est annexé dans le tableau joint et d'inscrire cette dépense au budget primitif de la commune sur l'année 2016.

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Alain MOLLE, Adjoint au Maire, chargé des Finances, présente le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractères général	451 500.00 €
- Chapitre 012 : Charges du personnel	696 000.00 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits	418 500.00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	30 000.00 €
- Chapitre 023 : Virements Section Invest.	132 020.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	257 700.00 €
- Chapitre 66 : Charges financières	25 000.00 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	500.00 €

TOTAL DEPENSES

2 011 220.00 €

RECETTES

- Chapitre 002 : Résultat reporté	100 000.00 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges	30 000.00 €
- Chapitre 70 : Produits des services	115 720.00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 589 000.00 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations	171 000.00 €
- Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	500.00 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels	5 000.00 €

TOTAL RECETTES

2 011 220.00 €

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'ALAIN MOLLE' and 'Maire'.

Section d'Investissement :

DEPENSES

- Chapitre 001 : Solde d'Exécution reporté	87 307.68 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement	140 000.00 €
- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	95 000.00 €
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	37 080.00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	808 375.72 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours	295 312.06 €
- Opérations d'équipement	69 687.94 €

TOTAL DEPENSES **1 532 763.40 €**

RECETTES

- Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
- Chapitre 021 : Virement section Fonctionnement	132 020.00 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre	0.00 €
- Chapitre 10 : Dotations Fonds divers	167 000.00 €
- Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement	310 524.40 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement	590 244.00 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes	332 975.00 €

TOTAL RECETTES **1 532 763.40 €**

Le conseil municipal adopte le budget primitif M 14 2016 à l'unanimité des présents.

8- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de voter les taux suivants pour l'année 2016.

- Taxe d'habitation	:	7.32 %
- Taxe foncière bâti	:	7.92 %
- Taxe foncière non bâti	:	45.02 %

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition 2016 à l'unanimité des présents.

9- Demande de subvention DETR 2016-Création d'une micro-crèche

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la création d'une micro-crèche, après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. (exercice 2016), circulaire préfectorale n° 23 du 03 février 2016, soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390.000 euros pour la catégorie commune et syndicats, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents adopte l'avant-projet de la construction d'une micro-crèche pour un montant estimatif de 322 202 euros HT (386 642 euros TTC), et décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2016 selon les conditions attendues suivantes :

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, including 'AB', 'de', 'AD', 'SB', 'AM', 'P', 'de', and 'mm', arranged horizontally across the bottom of the page.

- Subvention DETR attendue	96 660 €
- Subvention CAF attendue	94 000 €
- Solde, fonds propres de la commune	195 982 €
TOTAL	386 642 €

sachant que le solde à charge de la commune sera réparti sur les exercices 2016 et 2017.

La dépense 2016, pour un montant estimé à 20 000 €, est inscrite au budget primitif 2016, article 2313.

Le complément sera inscrit au budget investissement 2017.

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

10- Notification d'attribution de compensation de la Communauté de Cœur d'Yvelines pour l'année 2016

Par délibération en date du 10/02/2016, le Conseil Communautaire a adopté, à l'unanimité, l'attribution de compensation provisoire de fiscalité 2016 pour ses communes membres d'un montant total de 8 288 069,38 €. Pour la commune de Méré, le montant de cette attribution s'élève à la somme de 736 550.92 € pour l'année 2016 répartie mensuellement à la somme de 61 379.24 € et est inscrit dans le budget primitif 2016 au chapitre 7321.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents adopte l'attribution de compensation de fiscalité d'un montant de 736 550.92 €.

11- APPROBATION DE LA MUTUALISATION DES SERVICES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY)

Le comité de pilotage de la CCCY s'est réuni le 3 février 2016 afin d'élaborer des propositions de mutualisation à la commission dédiée. La commission mutualisation de la CCCY s'est réunie le 17 février 2016 pour étudier les propositions du comité de pilotage et réaliser le rapport d'étape de la mutualisation. Ce rapport d'étape, adopté le 16 mars dernier par le conseil communautaire, est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'adopter un rapport suite aux informations recueillies dans toutes les communes et pas le schéma de mutualisation final. Ce dernier sera proposé ultérieurement après son élaboration par les groupes de travail (UTC), son approbation par le conseil communautaire, et par les conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents émet un avis favorable au rapport d'étape recensant les propositions de mutualisation de la CCCY.

12- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION D'UN TABLEAU DE L'EGLISE

La commune de Méré envisage de restaurer un tableau à l'église de Méré, pour contribuer à l'enrichissement patrimonial de l'église.

La commune souhaite demander une aide financière auprès du Conseil Départemental,

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, including 'AB', 'AD', 'AC', 'DC', and 'MN'.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents** donne son accord pour la restauration d'un tableau et sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % des travaux TTC.

Le montant de la dépense est de 5 580 € TTC avec un taux de participation de 70 % pour le Conseil Départemental.

13- APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU « AU FIL DES PAGES 78 »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-18,

VU la demande du comité de pilotage du réseau « Au fil des Pages 78 » en date du 15 février 2016,

VU le règlement intérieur du réseau des médiathèques et point-lecture « au fil des pages 78 » qu'il convient de modifier,

VU les modifications au niveau de l'article 4 -emprunt des documents-, de l'article 6 -prêts aux collectivités-, de l'article 7 -retards et détériorations-, de l'article 8 -espace image et son-, et de l'article 9 -accès internet-.

Selon la convention, chaque conseil municipal des communes adhérentes doit délibérer sur les points ci-dessus pour que le règlement réseau « AU FIL DES PAGES 78 » soit définitivement modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents** approuve le nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques et point-lecture « au fil des pages 78 ».

14- DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR (PARC NATUREL REGIONAL DE LA VALLEE DE CHEVREUSE) POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME D'ENTRETIEN ALTERNATIF DES ESPACES PUBLICS

Dans le cadre de l'aide « acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics », le Parc Naturel de Chevreuse - PNR - peut subventionner l'acquisition de matériels alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires.

Cette aide concerne l'acquisition de matériel pouvant bénéficier d'une subvention de 70% du montant HT de l'investissement, dans la limite d'une aide de 5 000 € (soit un montant d'investissement plafonné à 7143 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité des présents** décide de proposer :

- L'acquisition d'une binette mécanique 3 320.00 € HT
- L'acquisition d'une brosse mécanique 2 750.00 € HT

SOLLICITE du PNR une subvention au taux de 70 % pour l'acquisition de matériel dont le montant s'élève à 6 070.00 € HT.

PRECISE que le dossier de demande d'aide financière sera transmis au PNR dans les meilleurs délais.

PRECISE que cette acquisition sera inscrite au budget primitif de l'année 2016.



15- EGLISE DE VICQ – MODIFICATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION DE MONUMENT HISTORIQUE

Par courrier en date du 25 janvier 2016, Madame Emilie BARLET, Architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef du STAP des Yvelines, nous a informé qu'il était envisageable, dans le cadre de l'élaboration du PLU en cours, de modifier le périmètre de protection de l'église de Vicq, dans sa partie sise sur le territoire de la Commune de Méré.

L'intérêt de la démarche est d'adapter la servitude d'utilité générée par le monument historique aux réalités du terrain.

Le périmètre de protection modifié (PPM) a pour vocation la préservation raisonnée des abords du monument historique. Il existe actuellement un périmètre concentrique d'un rayon de 500 mètres autour de l'église.

Le projet de PPM tend à focaliser l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur les territoires jugés les plus sensibles en regard de l'église, en excluant les zones dont l'évolution prévisible ne présente pas un caractère menaçant pour l'intégrité du monument historique.

L'ensemble des parcelles bâties du périmètre actuel est conservé et il est proposé d'englober dans le PPM, la totalité des parcelles bâties situées à l'entrée du bourg, à l'est, ainsi que les parcelles limitrophes, afin d'en maîtriser l'évolution.

En revanche, les deux grandes parcelles agricoles figurant au périmètre initial sont exclues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité des présents** accepte la proposition du nouveau périmètre de protection de l'église de Vicq tel que défini sur le plan joint.

Questions diverses :

- Le Maire rappelle que l'inauguration de Pouces d'Yvelines aura lieu le 9 avril.
- Le Maire et Simon Coulombel donnent des informations sur les prochains travaux de restauration du toit du Gymnase et d'isolation (appel d'offre, choix possible de l'entreprise, délai des travaux prévus en juillet et août condamnant l'utilisation du Gymnase).

Annexes :

- Subventions accordées aux associations
- Plan église de Vicq

A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink. The signatures are scattered across the lower half of the page. Some are clearly legible, such as 'Philippe' and 'Simon', while others are more stylized or scribbled. There are also some initials and a small box with the letter 'a' inside.